

9 décembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 9 décembre 2014, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent Mme Michèle Massé, MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : La greffière, Me Isabelle François, le directeur général M. Bertrand Déry et la trésorière, Mme Micheline Quiles.

2014-12-366 Adoption des procès-verbaux du 12, 17 et 27 novembre 2014

Des copies des procès-verbaux des séances tenues le 12, 17 et 27 novembre 2014 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que les procès-verbaux des séances tenues le 12, 17 et 27 novembre 2014 soient et sont adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-367 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 43 269 à 43 288 pour un montant de :	12 840,53 \$
Chèques 43 417 à 43 449 pour un montant de :	327 398,30 \$

Comptes payables :

Chèques 43 470 à 43 573 pour un montant de :	185 114,48 \$
--	---------------

Comptes recevables :

Comptes 4FD000166 à 4FD000755 pour un montant de :	28 925,70 \$
--	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{ère} période de questions.

9 décembre 2014

2014-12-368 Dépôt de documents

- Déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil tel qu'exigé par l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2)
- En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M. Bertrand Déry, directeur général, a autorisé les propositions suivantes :
 - Mandat à Julie Guilmain et Marc Cournoyer, inspecteurs municipaux pour la mise à niveau et classement des dossiers matricules au service d'inspection et d'urbanisme pour un montant de 4 500\$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de l'offre de services datée du 13 novembre 2014
 - Achat de bureau auprès de Papeterie Coupal (2010) de Farnham pour le Complexe sportif, au montant de 790,29\$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission du 13 novembre 2014
 - Contrat de rénovation de la salle de réunion à l'Hôtel de Ville auprès Les Constructions François Dion inc., pour un montant de 8 615\$ plus les taxes applicables.

2014-12-369 Calendrier des séances du conseil 2015 / Approbation

Considérant que par l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

Considérant qu'il doit également fixer le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires;

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu que d'établir les séances ordinaires 2015 du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire comme suit :

CALENDRIER 2015 DES SÉANCES DU CONSEIL

Le mardi 20 JANVIER	Le mardi 14 JUILLET
Le mardi 10 FÉVRIER	Le mardi 11 AOÛT
Le mardi 10 MARS	Le mardi 8 SEPTEMBRE
Le mardi 14 AVRIL	Le mardi 13 OCTOBRE
Le mardi 12 MAI	Le mardi 10 NOVEMBRE
Le mardi 9 JUIN	Le mardi 8 DÉCEMBRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 décembre 2014

2014-12-370 Renouvellement du contrat de service d'entretien et de soutien des applications pour 2015 de Acceo Solutions

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de renouveler auprès de la compagnie ACCEO Solutions de Montréal, pour l'année 2015 allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 :

- le contrat de dépannage des équipements au prix de 2 281,35 \$ plus les taxes applicables, et
- le renouvellement du contrat d'entretien logiciels et progiciels pour le prix de 21 866,58 \$, plus les taxes applicables.

Le tout, tel que décrit sur la proposition datée du 31 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-371 Renouvellement de la couverture d'assurances générales de la Ville de Saint-Césaire pour l'année 2015

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que d'autoriser le renouvellement de la couverture d'assurances générales de la Ville de Saint-Césaire auprès de Groupe Ultima inc., représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec, pour un montant de 137 649,00 \$ pour la période allant du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, tel qu'il appert de la facture sommaire datée du 17 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-372 Production et impression du bulletin municipal « Ville en mouvement » – Contrat

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de retenir les services de Imprimerie Debesco pour la production et l'impression du bulletin municipal pour six (6) parutions en 2015, pour un prix de 2 063,22 \$/parution plus 30 \$/page pour l'infographie, le tout selon la soumission du 4 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 décembre 2014

2014-12-373 Renouvellement du contrat d'entretien ménager au point de service de la SAAQ et guichet automatique pour l'année 2015

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de renouveler le contrat d'entretien ménager du point de service de la SAAQ et du guichet automatique Desjardins situés au 1220, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire à Nettoyage Commercial YC enr., pour un montant de 978.69 \$/mois, plus les taxes applicables. Le contrat débute le 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-374 Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont- Saint-Césaire / Mise à jour des ententes industrielles

Considérant la recommandation émise par le Régie intermunicipale d'Assainissement des eaux usées dans sa résolution 70-14 à l'effet qu'il y a lieu de réévaluer les paramètres de tarification relativement aux coûts d'exploitation compte tenu que les ententes datent de 1995 et que les activités industrielles ont évolué depuis ce temps;

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de faire part de l'intention du conseil municipal de mettre à jour les paramètres de tarification relativement à la répartition des coûts d'exploitation de l'entente intermunicipale et des ententes industrielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-375 Office municipal d'habitation de Saint-Césaire – Révision budgétaire 2014

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'approuver le budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire en date du 24 octobre 2014 pour tenir compte de la modification apportée en juillet 2014 aux normes du travail et aux conditions de travail de la fonction publique. La contribution cumulative de la municipalité passe ainsi de 8 566\$ à 8 655\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 décembre 2014

2014-12-376 Office municipal d'habitation de Saint-Césaire – Budget 2015 / Approbation

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire dont le déficit d'opération est de 86 547\$ et est assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-377 Handi-Bus – Budget 2015 / Approbation

Considérant que les administrateurs du transport adapté Handi-Bus inc. ont adopté la résolution 2014-059 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2015;

Considérant que le montant de quote-part de la Ville de Saint-Césaire pour 2015 s'établit à 25 277 \$;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2015 d'un montant de 987 848 \$ de Handi-Bus inc., et de verser un montant de 25 277 \$ représentant la quote-part de la Ville de Saint-Césaire afin de participer au service de transport adapté. Cette quote-part sera payée en deux (2) versements égaux, soit le 1^{er} février 2015 et le 1^{er} mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-378 Demande au gouvernement pour le rétablissement du programme d'entretien de la Route verte

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte, lors de la signature du Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale;

Considérant que le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte;

Considérant que l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;

9 décembre 2014

Considérant que l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;

Considérant que le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;

Considérant que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable;

Considérant que l'abolition du volet 4 aura des impacts négatifs régionaux et nationaux;

Considérant que la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte.

Il est également résolu de faire parvenir copie de ladite résolution à madame Dominique Vien, ministre du Tourisme, monsieur Robert Poëti, ministre des Transports, monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Claire Samson, député d'Iberville, madame Lucie Lanteigne, Vélo Québec, et à monsieur Réjean Parent, Association des réseaux cyclables du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-379 Motion de félicitations / Entreprises sélectionnées à la Cuvée entrepreneuriale

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'adresser une motion de félicitations aux entreprises césaraises suivantes qui ont été nominées lors de la Cuvée entrepreneuriale tenue le 20 novembre dernier :

Dans la catégorie « nouvelles entreprises » :

Les Passions de Julie et La petite boîte bleue

Dans la catégorie « croissance et innovation » :

Pharmacie Yanick Marchand, pharmacien

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-380 Nomination de pompiers éligibles au poste de lieutenant

Considérant la recommandation du directeur du Service sécurité incendie daté du 1^{er} décembre 2014 concernant les nominations au poste de pompier éligible au poste de lieutenant :

9 décembre 2014

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder à la nomination de Wayne Sutton, Richard Bonneau et Patrick Larose à titre de pompiers éligibles au poste de lieutenant et ce à compter des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-381 Rapport annuel des activités de l'an 2 - Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendies pour la Ville de Saint-Césaire / Dépôt du rapport de l'an 2

Considérant l'adoption d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Rouville (MRC);

Considérant que le directeur du Service sécurité incendie a déposé au conseil le rapport annuel d'activités relativement à la 2^e année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'autoriser le dépôt du rapport annuel d'activités *Plan de mise en œuvre de la Ville de Saint-Césaire* relativement à la 2^e année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville.

Il est également résolu de transmettre copie de ce rapport au coordonnateur de la MRC de Rouville afin de compléter le rapport final de la 2^e année du Schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville et de requérir de la MRC que le dépôt du rapport soit fait, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-382 Remplacement de la porte d'entrée de la caserne des pompiers

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de procéder au remplacement de la porte d'entrée de la caserne des pompiers incluant le cadrage, pour un montant maximum de 2100\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 décembre 2014

2014-12-383 Acquisition d'un système de contrôle d'accès de la caserne des pompiers

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de procéder à l'acquisition pour la caserne des pompiers, d'un système de contrôle d'accès auprès de DMotik de Granby, au montant de 1494\$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 2 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-384 Réparation du camion autopompe 252

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder aux réparations du camion autopompe 252 pour l'obtention de l'attestation annuelle requise à son utilisation. Ces réparations sont évaluées à près de 4 559,16\$ selon la soumission datée du 1^{er} décembre 2014 de la Compagnie Aréo-Feu de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-385 Travaux de pavage, trottoirs et bordures 2013 - Directives de changement numéros 7 et 8 / Autorisation

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser les directives de changement numéros 7 et 8 datées du 28 novembre 2014 pour les travaux de pavage, trottoirs et bordures de béton relativement à la phase III de la rue Larose pour une hausse de 190,85\$ pour la directive de changement numéro 7 et une hausse de 8 774,04\$ pour la directive de changement numéro 8.

Il est de plus résolu d'autoriser M. Bertrand Déry, directeur général, à signer la directive de changement pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-386 Réception provisoire des travaux de pavage et bordures de béton – rue Larose phase III

Considérant la recommandation de la firme Avizo Experts-conseils datée du 2 décembre 2014;

En conséquence :

9 décembre 2014

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de faire la réception provisoire des travaux de pavage, trottoirs et bordures de béton/ travaux de la phase III de la rue Larose comme recommandé dans le certificat de réception provisoire signé le 2 décembre 2014 par Avizo Experts-conseils.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à signer ledit certificat pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-387 Correction des travaux d'asphaltage et de trottoirs par Sintra / Libération partielle du paiement

Considérant que l'entrepreneur général Sintra inc. Région Montérégie et la Ville ont convenu d'un règlement concernant les retenues relatives aux déficiences des travaux de pavage et de trottoirs dans le cadre des travaux réalisés en 2013, le tout tel que précisé dans la résolution 2014-11-347;

Considérant que les conditions climatiques de l'automne ne permettent pas la réalisation des correctifs de façon adéquate pour ces travaux et que l'entrepreneur propose de les faire au printemps 2015;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de procéder au paiement partiel établi par la transaction signée entre les parties le 22 octobre 2014 en remettant à Sintra inc., Région Montérégie, un montant de 35 000\$ pour les correctifs convenus et en retenant la somme de 5 262,48\$ jusqu'à la réalisation complète des correctifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-388 Installation de 3 luminaires pour la rue Larose phase 2 / Autorisation

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'autoriser l'installation de trois (3) luminaires pour la phase II de la rue Larose au coût de 1 998\$ chacun, plus les taxes applicables, auprès de chez Longtest, tel qu'il appert dans la soumission du 20 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 décembre 2014

2014-12-389 Remplacement de 8 luminaires pour la Place Guilbault / Autorisation

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser l'installation de huit (8) luminaires pour la place Guilbault au coût de 1 998\$ chacun, plus les taxes applicables, auprès de chez Longtest, tel qu'il appert dans la soumission du 20 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-390 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier / Amélioration des rues Larose et Saint-Jean

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-391 Tarification 2014-2015 pour le déchargement de la neige au site du dépôt à neige

Considérant qu'il y a lieu de réviser la tarification en matière de déchargement de la neige au site de dépôt à neige prévue à la résolution 2013-01-016 :

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'établir les tarifs de déchargement de la neige au site du dépôt à neige de la Ville de Saint-Césaire selon les paramètres suivants :

- 1) Camion 10 roues 20 \$
- 2) Camion 12 roues 25 \$
- 3) Semi-remorque 40\$
- 4) Le déchargement est conditionnel à la disponibilité du site et sur avis préalable avec le service des Travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 décembre 2014

2014-12-392 Acceptation de la demande de dérogation mineure présentée par Gestion Gilbert Côté inc relativement au lot 1 592 250 avenue Cécile

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Gilbert Côté pour le promoteur Gestion Gilbert Côté inc. à l'égard du lot 1 592 250 situé sur l'avenue Cécile;

Considérant que la demande est à l'effet de donner droit au lotissement d'une partie du terrain en un lot ayant un frontage d'une largeur de 13.29 mètres;

Considérant qu'en vertu du *Règlement de lotissement 93-2005*, la norme minimale exige un lot d'une largeur continue de 21 mètres afin de pouvoir y bâtir un immeuble de 9 logements lorsqu'il est desservi par l'aqueduc et l'égout;

Considérant que la dérogation mineure sur la profondeur du lot à créer serait de 7.71 mètres;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le Journal de Chambly le 20 novembre 2014;

Considérant que le CCU, lors de la séance du 4 décembre 2014, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par M. Gilbert Côté pour le propriétaire Gestion Gilbert Côté inc. à l'égard du lot 1 592 250 et ainsi permettre un lot ayant un frontage d'une largeur de 13.29 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-393 Acceptation de la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Pierre Messier relativement au 246, rang du Bas-de-la-Rivière Sud

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Pierre Messier concernant un projet de subdivision de lot sur sa propriété située au 246, rang du Bas-de-la-Rivière Sud, lot numéro 1 594 020;

Considérant que la demande est à l'effet de donner droit au lotissement d'une partie du terrain en un lot de profondeur moyenne de 58.29 mètres;

9 décembre 2014

Considérant qu'en vertu du *Règlement de lotissement 93-2005*, la norme minimale exige une profondeur moyenne de 75 mètres pour un lot desservi par l'aqueduc ou l'égout et situé en tout ou en partie à moins de 100 mètres de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau;

Considérant que la dérogation mineure sur la profondeur du lot à créer serait de 16.71 mètres;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le Journal de Chambly le 20 novembre 2014;

Considérant que le CCU, lors de la séance du 4 décembre 2014, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par M. Pierre Messier à l'égard du lot 1 594 020 et ainsi permettre un lot ayant une profondeur moyenne de 58,29 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-394 Demande de dérogation mineure présentée par monsieur André Vermette relativement au 1009, avenue Nadeau

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par André Vermette concernant l'implantation d'une piscine hors-terre sur sa propriété située au 1009, avenue Nadeau, lot 1 592 760;

Considérant que la demande vise à implanter une piscine hors-terre à 1,2 mètres de la ligne de propriété arrière et du bâtiment principal;

Considérant qu'en vertu du *Règlement de zonage 92-2005*, la norme concernant les distances minimales entre une piscine et une ligne de propriété et entre une piscine et le bâtiment principal sont toutes deux de 1,5 mètres;

Considérant que la dérogation mineure serait de 0.30 mètre;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le Journal de Chambly le 20 novembre 2014;

Considérant que le CCU, lors de la séance du 4 décembre 2014, recommande le refus de la demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de refuser la demande de dérogation mineure déposée par M. André Vermette à l'égard du lot 1 592 760.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 décembre 2014

2014-12-395 Demande d'analyse de plans de construction assujettis au règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par Construction François Dion relativement au projet situé sur les lots 3 621 490 et 3 621 491 de l'avenue Denicourt

Considérant que monsieur François Dion, à titre de mandataire pour le propriétaire Construction François Dion inc. a un projet de construction de deux (2) maisons unifamiliales jumelées sur les lots 3 621 490 et 3 621 491 sur l'avenue Denicourt situé dans la zone 137;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le CCU lors de sa séance du 4 décembre dernier recommande l'acceptation de la demande telle que présentée puisque le projet respecte les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction tel que déposé par monsieur François Dion à titre de mandataire pour le propriétaire Construction François Dion inc. à l'égard du projet de construction de deux (2) maisons unifamiliales jumelées sur les lots 3 621 490 et 3621 491 sur l'avenue Denicourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-396 Embauche au poste d'inspecteur municipal

Considérant la recommandation du comité de sélection formé de membres du conseil et du directeur général;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'embaucher à partir du 24 novembre 2014 monsieur Stéphane St-Martin à titre d'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement.

La rémunération est établie selon le taux horaire fixé par l'échelon 4 de la classe 8 tel que prévue dans l'entente de travail des cols blancs. Tel que convenu dans une entente relative aux conditions de travail, l'embauche est assortie d'une période de probation de 3 mois puisqu'il s'agit d'une réembauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 décembre 2014

2014-12-397 Changement du compresseur no 3 à l'aréna Guy-Nadeau

Considérant la recommandation de Guy Patenaude, directeur du Service des loisirs et le rapport des Services Techniques Vibal de Farnham;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition et installation d'un nouveau compresseur en remplacement du compresseur numéro 3 localisé à l'aréna, au montant de 7 875\$ plus les taxes applicables, par la compagnie Lecavalier Réfrigération inc. de Saint-Jean-Baptiste, le tout tel qu'il appert de la soumission du 14 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-398 Remplacement du rideau diviseur au Complexe sportif

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de procéder à l'acquisition et installation d'un rideau diviseur isolant de type « centre Roll » auprès de la compagnie Profab 2000 inc. de Québec au montant de 17 275\$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 14 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-399 Remplacement de la porte de garage au gymnase du Complexe sportif

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de procéder à l'acquisition et l'installation d'une porte de garage au gymnase du Complexe sportif au montant de 2 279\$ plus les taxes applicables, auprès de FYM Construction inc. de Sainte-Brigide, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 29 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-400 Remplacement de 3 portes doubles du gymnase au Complexe sportif

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de procéder au remplacement des trois (3) portes doubles pour le gymnase du Complexe sportif, travaux au montant de 12 600\$ plus les taxes applicables, réalisés par la compagnie FYM Construction inc. de Sainte-Brigide, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 29 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 décembre 2014

2014-12-401 Embauche au poste de journalier aréna (remplacement)

Considérant qu'Yvon Roy a démissionné du poste de journalier Aréna à la fin novembre 2014;

Considérant les recommandations du comité de sélection suite aux entrevues réalisées après l'affichage du poste;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'embauche de Manuel Carpentier au poste de journalier Aréna rétroactivement au 1^{er} décembre 2014. Le taux horaire associé à ce poste est établi selon la grille salariale des emplois de la Ville et correspond à la classe 4, échelon 4. L'embauche à ce poste est conditionnelle à des examens médicaux préembauche satisfaisants de même qu'à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-402 Embauche au poste de moniteur en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil au Complexe sportif (remplacement)

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de procéder à l'embauche de Roxanne Tremblay au poste de moniteur en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil. Le taux horaire associé à ce poste est établi selon la grille salariale du secteur aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-403 Protocole d'entente avec la Ville de Farnham pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures

Considérant que la Ville de Farnham est intéressée à signer un protocole d'entente avec la Ville de Saint-Césaire pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures du Complexe sportif;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise la signature d'un protocole d'entente d'une année avec la Ville de Farnham pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures;

9 décembre 2014

Que par cette entente, les citoyens de Farnham bénéficieront du tarif résident lors des inscriptions aux activités aquatiques intérieures

Que la Ville de Farnham paiera à la Ville de Saint-Césaire, la différence par inscription du tarif non-résident et résident.

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-404 Protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Jean-Baptiste pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures

Considérant que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste est intéressée à signer un protocole d'entente avec la Ville de Saint-Césaire pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures du Complexe sportif;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise la signature d'un protocole d'entente d'une année avec la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures;

Que par cette entente, les citoyens de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste bénéficieront du tarif résident lors des inscriptions aux activités aquatiques intérieures

Que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste paiera à la Ville de Saint-Césaire, la différence par inscription du tarif non-résident et résident.

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-405 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2015

Avis de motion est donné par M. Jacques Auger, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement décrétant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2015.

9 décembre 2014

2014-12-406 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable et abrogeant le règlement numéro 221

Avis de motion est donné par M. Michel Denicourt, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable et abrogeant le règlement numéro 221.

2014-12-407 Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications auprès de PG Solutions

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de renouveler auprès de la compagnie PG Solutions de Montréal, pour l'année 2015 allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 :

- le contrat d'entretien et soutien des applications municipales pour les besoins du service d'urbanisme au prix de 6 255 \$ plus les taxes applicables, et
- le contrat d'entretien et de soutien des applications pour les besoins du service du greffe en matière électorale, pour le prix de 855 \$, plus les taxes applicables, et
- le contrat d'entretien et de soutien des applications pour les besoins du service sécurité et incendie, pour le prix de 1410\$ plus les taxes applicables.

Le tout, tel que décrit sur la facturation datée du 1^{er} décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-408 Aide financière octroyée dans le cadre du Programme de Rénovation Québec 2013-2014, à l'égard du 1251, avenue du Frère-André – Paiement

Considérant la résolution 2014-04-111 confirmant l'aide financière pour le projet soumis au 1251, avenue du Frère-André à Saint-Césaire;

Considérant le certificat de fin des travaux émis par le fonctionnaire désigné de la Ville;

En conséquence:

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de procéder au paiement de la somme de 50 000 \$ pour le projet de rénovation du 1251, avenue du Frère-André à Saint-Césaire, représentant le montant de l'aide financière prévue dans le cadre du Programme de Rénovation Québec 2013-2014, le tout tel que recommandé dans le certificat de fin des travaux du 9 décembre 2014 signé par Catherine Rochefort, fonctionnaire désigné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 décembre 2014

2014-12-409 Recommandation à la CPTAQ / Demande présentée par monsieur Martin Leclerc à l'égard du lot 1 594 335 situé dans le rang Bas-de-la-Rivière Nord

Considérant que monsieur Martin Leclerc adresse une demande d'autorisation à la Commission de la protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) en tant que mandataire pour le propriétaire *Ferme Bertrand Rochat Inc.* afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner, lotir et de morceler sa ferme constituée des lots 1 594 335 et 1 593 344 et ayant une superficie totale de 459 677.2 m²;

Considérant que la propriété qui fait objet de la présente demande fait parties des zones numéros 501 et 503;

Considérant que le demandeur projette d'acheter le lot 1 594 335 d'une superficie de 6445.3 m² afin d'y planter des arbres à des fins de loisirs et de procéder à la revitalisation de la berge de la rivière Yamaska;

Considérant que le site visé par la présente demande est localisé en face de la résidence du demandeur sise au 179, rang du Bas-de-la-Rivière-Nord;

Considérant que la réalisation du projet sur le terrain visé n'aura pas d'impact sur l'homogénéité agricole du secteur et ne causera pas de contraintes supplémentaires aux activités agricoles environnantes car le site se situe entre la rivière Yamaska et une voie publique;

Considérant que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Ville.

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation de monsieur Martin Leclerc permettant de procéder à la plantation d'arbres à des fins de loisirs et de procéder à la revitalisation de la berge de la rivière Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-410 Classique de hockey scolaire / Location de glaces du 23 au 25 avril 2015

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de louer la glace de l'Aréna Guy-Nadeau pour le Classique du Hockey scolaire qui aura lieu du 23 au 25 avril 2015. Le tarif de location est fixé à 110\$/h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 décembre 2014

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2014-12-367, 2014-12-368, 2014-12-370, 2014-12-371, 2014-12-372,
2014-12-373, 2014-12-375, 2014-12-376, 2014-12-377, 2014-12-382,
2014-12-383, 2014-12-384, 2014-12-385, 2014-12-387, 2014-12-388,
2014-12-389, 2014-12-396, 2014-12-397, 2014-12-398, 2014-12-399,
2014-12-400, 2014-12-401, 2014-12-402, 2014-12-407, 2014-12-408,

Micheline Quilès
Trésorière